



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 décembre 2021

Portant sur les tarifs en hébergement

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2021 rappelant les tarifs en vigueur en hébergement et soulignant les points à préciser ou compléter relatifs à la refacturation des fluides (électricité et eau) sur la résidence Romain Gary, le tarif des studios en colocation à Montebello, les tarifs charges et wifi compris pour le logement du Paillon et les tarifs des nouveaux studios du bâtiment de l'administration de Montebello,

DECIDE

Article un :

Les modifications proposées aux tarifs en hébergement ainsi que les nouveaux tarifs sont adoptées.

Article deux :

Les tarifs d'occupation (loyer + charges et WIFI compris) des studios de la résidence Montebello (20/26 m²) sont fixés à 415 € mensuel, soit 18,83 € par jour pour un étudiant l'occupant seul.
Le tarif pour des colocations reste inchangé.

Article trois:

Les tarifs d'occupation (loyer + charges et WIFI compris) des futurs studios créés à Montebello dans le cadre du plan de relance sont fixés de la façon suivante :

Résidence	Type	Loyer mensuel	Loyer nuit
Montebello	T1 (17/18m ²)	393 €	13,10 €
Montebello	Studio 20/26m ²	415 €	18.83 €
Montebello	Studios >30m ²	497 €	16.56 €

Article quatre :

Les tarifs en vigueur en hébergement sont annexés à la présente délibération.

Fait à Nice, le 10 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 17	